

## INSTALLATION POMPE A CHALEUR DU 19 06 2014 ET PIECE DEFECTUEUSE

## Par LNAILLAUD83, le 20/02/2015 à 18:06

## Bonjour

Afin de vous permettre d'appréhender au mieux la problématique, ci après les faits. 19/06/2014 : installation d'une pompe à chaleur de marque DAIKIN à mon domicile par un installateur privé.

Pas de PV de réception de travaux remis par l'installateur car pas de mise en service effectuée à cette date .

Courant octobre 2014 ,un artisan plombier chauffagiste mandaté par l'installateur vient procéder à la mise en service . Malheureusement, 1er constat, le thermostat installé à l'intérieur n'est pas adapté à la pompe à chaleur . Donc pas de mise en service possible . Un nouveau contact a été pris semaine suivante pour installation d'un nouveau thermostat et mise en service de la pompe à chaleur en novembre 2014 .

Le 26/01/2015, panne de la pompe à chaleur avec comme diagnostic : bobine du détendeur de l'unité intérieure défectueuse .

Au jour d'aujourd'hui ,soit le20/02/2015, la panne n'est toujours pas réparée car la pièce de remplacement n'est pas disponible !

Je me suis donc retournée contre l'installateur en faisant jouer la garantie de bon fonctionnement et en lui demandant de bien vouloir me remplacer , non pas la pièce défectueuse, mais l'unité intérieure complète .

En retour, l'installateur me propose de récupérer la bobine sur une autre unité et de faire le remplacement courant semaine prochaine !

Parallèlement, j'ai adressé une demande via le service client DAIKIN FRANCE pour connaître les délais de livraison de la bobine mais depuis le 13/02/2015, je reste sans réponse de leur part!

Ma patience étant arrivée à ses limites, je voudrais savoir quels sont les moyens d'actions dont je dispose à l'égard et de l'installateur (qui est mon seul interlocuteur direct) et du groupe DAIKIN FRANCE (qui est le constructeur de la pompe à chaleur)!

Merci pour votre retour

Cordialement

Mme AILLAUD